



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ÉDOUARD-JEAN LE LUNDI 17 AVRIL 2023 À 19 H 30.**

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-03 RELATIF À LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS

Ce projet de règlement de démolition vise à régulariser et contrôler la démolition des bâtiments dans un contexte de rareté des logements, à protéger, sauvegarder et mettre en valeur un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un bâtiment, tel que plus amplement décrit dans le projet de règlement.

Sont présents :

Monsieur Raymond Lavoie, maire
Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yves Boulianne

Monsieur Médéric Gagnon, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Autre participant : 12 citoyens.

Le maire, monsieur Raymond Lavoie, souhaite la bienvenue et invite monsieur Médéric Gagnon, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à donner les explications concernant le projet de règlement et à répondre aux questions des personnes présentes.

Après avoir entendu les explications, commentaires et précisions sur ledit projet de règlement, aucune personne ne s'oppose à son adoption.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

Médéric Gagnon